Le Soir d'Algérie - Espace «Corruption» - E.mail : soir_corruption@hotmail.com

4e CONFÉRENCE DES ETATS-PARTIES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION

De modestes progrès mais encore beaucoup de blocages

La 4e Conférence des Etats-parties de la Convention des Nations unies contre la corruption a achevé ses travaux le vendredi 28 octobre, très tard dans la nuit. 5 jours de réunions pour quelques modestes progrès, mais avec beaucoup de blocages. Comme lors des précédentes éditions, depuis 2006, le gouvernement algérien a joué un rôle négatif (nous y reviendrons plus en détail dans notre édition du lundi 7 novembre) : non à la société civile, non à des mécanismes internationaux de suivi de l'application de la Convention, non à des procédures transparentes pour le recouvrement des avoirs détournés par les dictateurs, non à une coopération internationale ouverte, non à la publication des rapports gouvernementaux, etc.

De notre envoyé spécial à Marrakech, Djilali Hadjadj

La conférence a adopté la «Déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption» qui appelle les Etats à faire davantage pour prévenir la corruption. Le directeur exécutif de l'ONUDC (Office des Nations unies contre le crime et la drogue) dira : «Nous avons acquis une compréhension beaucoup plus grande sur les conséquences d'un échec.» «Nous avons appris comment la corruption met en péril les objectifs du Millénaire pour le développement, sape la fourniture des services publics, et facilite d'autres crimes.» La Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), avec 155 États-parties, a presque atteint la ratification universelle. Elle est le seul instrument juridique international pour combattre la corruption et elle est entré en vigueur en décembre 2005.

La Convention oblige les États à prévenir et à incriminer la corruption, à promouvoir la coopération internationale, à recouvrer les avoirs volés, et à améliorer l'assistance technique et l'échange d'informations dans le secteur privé et le secteur public. Une des parties les plus importantes de la CNUCC est le mécanisme d'examen par les pairs, le premier du genre pour une telle convention, en vertu duquel tous les pays sont examinés afin de vérifier la mise en œuvre de leurs obligations en vertu de la Convention. Les examens visent à identifier les bonnes pratiques et à améliorer les lois anti-corruption et pratiques nationales. Vingt-six pays ont déjà participé lors de la première année et 41 autres pays sont actuellement examinés au cours de la deuxième année.

Les pays non démocratiques, dont l'Algérie, veulent exclure les ONG !

Le directeur exécutif de l'ONUDC a aussi déclaré que le travail sur le mécanisme d'examen par les pairs a été un défi depuis qu'il a été accepté (mais avec beaucoup de limites et de restrictions) à Doha il y a deux ans, mais, selon lui, une base solide a été construite pour l'avenir, ce qui n'est pas l'avis des ONG et de nombre de pays démocratiques. «Une de ses réussites a été de mettre en évidence les cas où l'assistance technique est nécessaire, avant d'aider les pays à mettre en œuvre efficacement la Convention», a-t-il ajouté. La conférence a résolu la question complexe de la participation des observateurs dans le mécanisme d'examen (nombre de pays non démocratiques, dont l'Algérie, se sont fermement opposés à l'attribution du statut d'observateur aux ONG) et a pris des mesures pour s'assurer que la société civile peut commencer de manière efficace et appropriée à contribuer à la maximisation des avantages tirés de la procédure d'examen. Il a souligné l'importance que les gouvernements, le secteur privé, les parlementaires, les autorités anti-corruption, les organisations de la société civile, les jeunes et les médias coopèrent contre la corruption en la rejetant à chaque niveau de la société. Le recouvrement des avoirs volés a également été largement discuté pendant la semaine et la conférence a convenu de travailler à supprimer les obstacles au recouvrement d'avoirs. Ceci est une question particulièrement importante pour de nombreux pays en développement où la corruption de haut niveau a pillé les richesses nationales et où les ressources font cruellement défaut pour la reconstruction et la réhabilitation des sociétés. La Conférence des États-parties a attiré plus de 1 000 délégués de 129 pays, des représentants de la société civile, des organisations internationales, des parlements, des médias, des agences anti-corruption et du secteur privé. Selon Le directeur exécutif de l'ONUDC, la Conférence a également bénéficié de la participation d'un grand nombre de hauts responsables du secteur privé, ce qui démontre leur engagement à développer des cultures d'intégrité au sein des entreprises, et la reconnaissance du fait que la convention est un instrument- clé pour la construction de règles du jeu équitables pour la concurrence mondiale, qui exige une action des entreprises multinationales et des gouvernements. Il a de nouveau exhorté tous les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à la Convention. La 5e session de la Conférence des États-parties aura lieu à Panama City en 2013. La Russie a proposé, avec succès, d'organiser la sixième session en 2015. A quand le tour de l'Algérie ?

D. H.

Les ONG du Maghreb et du Moyen-Orient mobilisées pour que les gouvernements respectent leurs obligations

Les ONG du Maghreb et du Moyen-Orient de lutte contre la corruption (dont des représentants de l'Association algérienne contre la corruption, du Snapap et de la Cellule de lutte contre la corruption et de protections des biens publics de la LADDH), présentes à Marrakech, ont rendu public un communiqué à l'issue d'une réunion de concertation. Ci-dessous le communiqué.

«Nous, ONG de la Région Mena (Maghreb-Moyen-Orient), membres de la coalition internationale contre la corruption (UNCAC Coalition), réunis à Marrakech le 27 octobre, en marge de la 4e Conférence des Etats-parties ; prenons acte que les peuples de Tunisie et d'Egypte ont ouvert pour notre région une phase cruciale et pleine d'espoirs en matière d'établissement de la citoyenneté véritable et de la dignité et de consolidation des droits fondamentaux pour la construction de la démocratie ; nous appelons à la lutte urgente contre la corruption ; la mise en œuvre du principe de la reddition des comptes dans les meilleurs délais ; la réalisation de la réforme de la justice et de son indépendance ; l'établissement du droit d'accès à l'information ; l'engagement à gérer correctement les conflits d'intérêts. Affirmons que ce qui précède est nécessaire pour l'établissement d'un nouveau contrat de confiance entre les citoyens et leurs responsables politiques ; estimons que l'inclusion des ONG dans le processus de mise en œuvre de la CNUCC (Convention des Nations unies contre la corruption, article 13) est incontournable pour la crédibilité de la mise en œuvre effective des dispositions de la CNUCC. Nous appelons les délégations officielles présentes lors de cette Conférence à prendre toute la mesure de la conjoncture régionale et internationale pour qu'elles :

1) considèrent le recouvrement des avoirs comme un objectif d'importance majeure et de première urgence et mettent en œuvre de manière effective et efficace les dispositions du chapitre V de la Convention ;

2) agissent pour l'application sans restriction aucune du contenu de l'article 13 qui fait référence à l'implication des ONG dans la mise en œuvre du contenu de la CNUCC et, en particulier, d'assurer leur présence effective et sans limitation aux séances du groupe de travail concernant le groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention (IRG) ;

3) prennent les mesures juridiques nécessaires pour le droit d'accès à l'information par les citoyens (article 10), et pour la protection de ceux qui ont le courage de mettre la défense du bien public au-dessus de leurs intérêts personnels (article 33) ;

4) s'engagent à faire un axe majeur de leur agenda de la lutte contre l'abus de fonction (article 19) et de la lutte contre l'enrichissement illicite (article 20). Et nous réitérons notre engagement à continuer à travailler activement pour que la CNUCC ne devienne pas un document sans suite effective, en engageant les Etats-parties à respecter leurs obligations et à rester à l'écoute des demandes légitimes qui fusent des manifestations partout dans le monde.»

Le rôle de la société civile est crucial à la réussite de la Convention mondiale de lutte contre la corruption

Les mesures relatives au recouvrement des avoirs et l'assistance technique peuvent aider à reconstruire la Libye, la Tunisie et l'Egypte. Les 154 pays ayant ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) doivent honorer leur engagement à inclure la société civile dans le processus de mise en œuvre de la Convention, a déclaré la «Coalition des amis de la CNUCC», un réseau mondial de plus de 310 organisations de la société civile.

«Avec la révolution en Libye et les élections en Tunisie, l'application de la Convention n'a jamais paru aussi capitale et la réunion en Afrique du Nord plus appropriée», a déclaré Slagjana Taseva, présidente de la «Coalition», parlant de la rencontre de Marrakech.

«En même temps, les avoirs de Kadhafi, Moubarak et Ben Ali et de leurs familles qui ont été mis à l'abri loin de leurs pays, confirment la nécessité d'une action transfrontalière contre la corruption, conduite globalement.»

La Convention constitue un cadre pour l'adoption de mesures nationales de lutte contre la corruption, et sert aussi de plateforme pour une coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et pour le rapatriement des avoirs obtenus de manière illicite par des régimes kleptocratiques et qui constituent des ressources vitales pour la Libye, l'Egypte et d'autres pays émergents.

La communauté internationale doit envoyer un message signifiant au système financier international qu'il ne peut plus continuer à tirer profit du blanchiment des produits de la corruption, et qu'il n'y aura plus d'impunité pour les corrompus. «Les événements du printemps arabe indiquent clairement que la lutte efficace contre la corruption nécessite la participation citoyenne à tous les niveaux et que les gouvernements ignorent la société civile à leurs risques et périls. C'est pourquoi nous demandons aux gouvernements d'honorer leur engagement à réserver à la société civile son rôle dans le processus d'examen de la Convention, tel qu'elle le stipule», a déclaré Christiaan Poortman, conseiller principal à Transparency International.

La publication des rapports gouvernementaux, une étape dans la bonne direction

Le processus d'examen marque un début prometteur avec la publication de six rapports par les pays signataires de la convention. Cependant, les rapports eux-mêmes montrent un certain nombre de lacunes dans l'application de la Convention et soulignent la nécessité d'un processus d'examen transparent, inclusif et financé de manière appropriée. La publication de treize résumés de rapports de la société civile et un rapport de synthèse, préparés par la «Coalition des amis de la CNUCC» et Transparency International, sur les progrès de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, de la Bulgarie, du Chili, des États-Unis, de la Lituanie, du Maroc, de la Mongolie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pérou, de l'Ukraine et du Vietnam dans la mise en œuvre de la Convention, constitue une bonne nouvelle pour la société civile mondiale. Par contre, la mauvaise nouvelle est que le processus d'examen au niveau des pays est resté trop souvent opaque sans implication de la société civile. Les résumés de ces documents et autres relatifs à la Convention sont disponibles sur le site de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime à l'adresse électronique suivante:

<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/CAC-COSP-session4.html>

D. H.

A nos lecteurs

Le précédent «Soir Corruption» est paru le mardi 25 octobre (au lieu du lundi 24), et ce, pour des raisons d'abondance de matière. Toutes nos excuses à nos lecteurs. Les lecteurs qui auraient raté ce numéro peuvent le consulter, et même le télécharger à partir du site web (rubrique «Archives») du journal : <www.lesoirdalgerie.com.>

DANS LE «SOIR CORRUPTION» DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011

Le rôle négatif du gouvernement algérien à la Conférence de Marrakech

Dans le prochain «Soir Corruption», à paraître le lundi 7 novembre 2011, nous évoquerons le rôle négatif joué par la délégation du gouvernement algérien à la Conférence de Marrakech, tant par ses prises de position pour bloquer l'application de la Convention des Nations unies, qu'en essayant d'influencer dans le même sens les délégations des pays arabes, de l'Union africaine et du «Groupe des 77», à l'image de ce qui s'était passé lors de la précédente Conférence des Etats-parties de la Convention des Nations unies contre la corruption, à Doha, au Qatar, en novembre 2009.

D. H.